

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(2)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 19 juin 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bladier, 19 juin 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Bladier](#) est destinataire de cette lettre

[Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[19 juin 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Bladier](#)

Lieu de destinationNoyon (Oise)

Description

RésuméÀ la demande de son frère Barthélémy, Godin écrit à Bladier au sujet d'une commande de poêles d'un montant de 1 560 F pour l'assurer que ce montant sera révisé en février 1848 en cas de baisse du prix des marchandises Godin-Lemaire. Godin demande à Bladier quel moyen de transport des marchandises il compte utiliser.

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bladier

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Commerçant à Noyon (Oise) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire.

Nom Godin, Alexandre Barthélémy (1827-1901)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Employé/Employée
- Industrie (grande)

Biographie Fabricant français d'appareils de chauffage, né en 1827 à Esquéhéries (Aisne) et décédé le 19 janvier 1901 à Mouscron (Belgique). Frère cadet de Jean-Baptiste André Godin, Barthélémy Godin est employé en 1847 par son frère en tant que voyageur de commerce de la manufacture Godin-Lemaire. En octobre 1847, Godin indique que son frère a cessé de travailler pour la manufacture. Barthélémy Godin crée ensuite une fabrique d'appareils de chauffage à Étreux (Aisne). Il épouse le 5 juin 1848 Marie Lemaire, dite Rosine, née le 8 novembre 1823 à Esquéhéries et soeur d'Esther, première épouse de Jean-Baptiste André Godin. Le couple se sépare légalement en 1867 (séparation de corps et de biens), ce qui entraîne plusieurs procès pour liquidation de la communauté. Rosine retourne alors vivre à Esquéhéries jusqu'à son décès le 15 février 1890.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (70, 71)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 01/06/2024

si quelqu'un avait fait de suite pour obtenir la réduction
m'aurait dit, il est aussi bon d'être de se trouver
porter en voyage de sommes dont on n'a pas besoin
il aurait pu te remettre un règlement à court intérêt
que tu m'aurais remis ou fait passer dans une lettre

tu ne me parles pas non plus de Monsieur Fayard
tu aurais bien dû te rappeler de lui et en allant le voir
examiner s'il avait encore beaucoup des ^{des} ^{de} Dijon

Dio moi si tous les prospectus sont parvenus
je voudrais les ^{des} à 3 ouvertures 1 mètre 4 francs plus
un 90 ^{fr} ^à 5 ^{fr}
autres à 3 francs 5 fr.

reçois les témoignages de notre affection

ton dévoué père

Morb

Monsieur Villotte Berthomieu

19 juin

Monsieur Frère me remet à ses rentes de voyage
la note d'une commande de 10 quils or ^{fr}
et 2 cuisiniers 90 ^{fr} que vous lui avez faite à son
passage en votre ville depuis cette note les quils
seront à temps sans abus. comme l'ancien
dernier vous m'avez demandé des ^{des} ^{de} ^{aux} ^{conditions}
prie de me dire si j'ai pas erré dans cette
demande que je m'impressionnerai de vous capiter aux
conditions de 5 % d'escompte en faveur du ^{payement fait} ^{comptant}
dans les 15 jours de livraison ou de 2 % payables
au 1^{er} octobre

noyva

19 juin

Monsieur Blavier
je reçois de mon frère une demande de
quils ^{fr} sous lui avez faite servant à la
somme de quinze cents francs pour
laquelle il me prie de vous écrire afin de
vous garantir contre tout chance de suite
de pris pour pourrir j'en ne rien craindre
dans j'y aura pas diminution mais plutôt

augmentation en cas contraire je m'engage
à vous faire la remise de la différence de prix
au mois de février prochain veuillez donc me
faire connaître quel moyen de transport vous désirez
employer

noyon
19 juin

ag m m s
Monsieur Rivière

Je vous ai réussi de mon père qui a passé
dernièrement dans votre ville la commande que
vous lui avez faite de 4 cuisinières et un poêle
devant à la somme de sept cent trente six francs
pour laquelle depuis la demande que vous lui en avez
faite je vous prie de croire et de considérer la
présente comme garantie contre toute baisse de
prix m'engageant à vous faire remise au mois
de février prochain de la différence qui existerait
si le cours avait été réduit

Aussitôt votre réponse je m'empresse de chercher
un voiturier qui consente à charger ~~aux conditions~~
~~que se d'offrir~~ ~~être~~ au prix de 3 fr % l'he
mon père me dit aussi qu'il a promis vous faire
remise de 6 francs sur cette expédition en faveur
d'un cuisinière que vous avez en magasin
je ferai aussi compte

vervain
19

ag m m s
Monsieur Dubin

il est déplorable qu'après les lectures que
le ~~tribunal~~ tribunal a mis à ~~mis~~ à la
nomination définitive des experts de voir
que son choix soit fixé en dernier lieu sur
sur un homme aussi peu apte à décider en
pareille question que d'un simple artisan et
homme placé dans cette position de rivalité
que la justice aurait dû éviter M. Bouquet